



« LA MAIN DANS LA MAIN » : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 295 Avril 2012 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur
P705187

SOLIDARITES

...Aussi financière !!!



Une fois n'est pas coutume, notre éditorial sera consacré au volet financier.

La solidarité financière contribue pour plus de la moitié à la réalisation de nos activités sur Andenne, Ciney, Marche, Rochefort, Namur, Fontaine-l'Évêque, Elstinne, et tous les autres lieux où nous sommes présents.

C'est donc cette solidarité qui permet que notre parole reste libre et forte.

Dernièrement, nous vous invitons à marquer cette solidarité par le renouvellement de votre abonnement à votre mensuel favori.

Vous y avez répondu largement positivement, chacun dans la mesure de ses moyens.

Votre présent exemplaire est cette fois gratifié d'un petit point de couleur.

S'il est vert, nous avons bien enregistré votre soutien... S'il est rouge... Il n'est pas trop tard, s'il s'agit d'un oubli.

Dans tous les cas, c'est avec sourire et vous continuerez à recevoir "La main dans la main".

Encore un grand merci.

L'équipe.

EDITORIAL

N° 295 SOMMAIRE



L • S • T
**LUTTES
 SOLIDARITÉS
 TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
 Tél. : 081 / 22 15 12
 Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387

Bureau de dépôt :
 5000 NAMUR MAIL
P 705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 295
 Avril 2012

Ed. resp. : Andrée Defaux
 64, rue Pépin 5000 Namur.

- **Andenne** **2**
 - Autre pays, même combat
- **Nos droits** **3**
 - Les saisies
- **Interrégions** **4/5**
 - Un logement = un lieu de vie
- **Namur** **6**
 - Visite du président du CPAS
- **La page des enfants** **7**
 - Surréaliste
- **Ça se passe**
- **Petites nouvelles** **8**

D'ANDENNE

AUTRE PAYS, MÊME COMBAT !

Lors d'une rencontre hebdomadaire du mouvement, nous avons eu l'honneur d'accueillir chez nous des amis de la République Démocratique du Congo



Mgr Joseph Banga (vice-président de la Conférence Episcopale Nationale du Congo) et Sœur Marie-Bernard Alima (secrétaire générale de la Commission Justice et Paix de la RDC). Ils ont vivement souhaité nous rencontrer lors de leur court passage en Belgique.

PROCESSUS ÉLECTORAL

Ils se sont engagés dans le processus de démocratisation du Congo, et tout particulièrement dans l'organisation des élections. C'est un tournant vraiment important dans le pays, mais vraiment difficile à mettre en œuvre. Un pays immense, avec une population pas ou peu recensée, et pas ou peu scolarisée. Leur objectif premier, c'est de permettre à toute la population de comprendre, et puis de s'engager dans le processus électoral, en questionnant les candidats sur leurs projets et en construisant des modèles de vérification de la réalisation des promesses. Un long processus d'éducation permanente pour une population confrontée à la pauvreté, à la violence, et à la misère. Ils nous ont d'abord raconté leurs engagements concernant le processus électoral.

Le 28 novembre 2011, le peuple congolais a voté pour l'élection d'un président ainsi que pour les législatives. Ils nous ont brièvement présenté la manière dont l'Eglise catholique s'était impliquée chez eux (via les commissions justice et paix de tout le pays) dans ce grand défi. Ils nous ont raconté leur combat pour éclairer la population sur tous ces enjeux. Ils ont formé des milliers d'observateurs, à travers tout le pays, pour ces élections. Ils ont tenté d'être garant de la crédibilité du scrutin en garantissant que ces observateurs puissent interpellier et dénoncer avant, pendant, et encore après les élections, les irrégularités.

De nombreux animateurs des différentes commissions Justices et paix sont formés régulièrement autour des questions et enjeux de la démocratie. Ils peuvent alors former, partager à leur tour, jusqu'au village le plus reculé, la population, avec l'objectif d'atteindre le plus grand nombre.

Marie-Bernard expliquait qu'ils fonctionnaient beaucoup pour la sensibilisation par boîte à image afin de permettre à tous et surtout aux plus pauvres et ceux qui ne savent pas lire de bien comprendre les enjeux liés à la démocratie et l'action citoyenne. Dans ce sens, ils ont aussi créé une chanson autour des élections. Au centre de leurs préoccupations, des élections en lien avec les questions majeures de gouvernance : les élections et les droits humains, les élections et les ressources naturelles (pays extrêmement riche en ressources naturelles mais ces dernières sont militarisées et la population n'en bénéficie nullement), les élections et

la dette extérieure, les élections et la culture fiscale,...

DROITS HUMAINS

A propos des droits humains Mgr Banga a souligné combien ils étaient bafoués au Congo et il insistait pour dire que la première violation universelle des droits de l'homme était de vivre dans la misère. Il rejoignait nos priorités en disant que c'est un combat permanent et quotidien ici ou ailleurs. Il a aussi expliqué la difficulté de faire valoir ses droits au Congo du fait de la non vulgarisation des lois et de l'impunité. Mais, dit-il, c'est un facteur majeur dans la lutte contre la pauvreté.

Ils ont également identifié différents thèmes sur lesquels ils souhaitent interpellier et ouvrir le débat avec les candidats ou élus : l'éducation, la santé ou la sécurité (différentes parties du pays vivent encore dans l'insécurité due à la présence de différents groupes armés présents sur le territoire. Présence notamment liée à la richesse des ressources naturelles).

D'ici 2013, devraient avoir lieu les élections provinciales ainsi que les élections locales en RDC. Ces élections locales sont une grande première et surtout un immense défi pour la jeune démocratie et le processus de décentralisation d'un pays sortant notamment de nombreuses années de colonisation et de dictature. Les toutes premières élections du pays ont eu lieu en 2006. Marie-Bernard était d'ailleurs venue, lors d'une Cave il y a quelques temps, nous partager cette expérience et toute la mobilisation impressionnante qu'ils avaient déployée autour de ces premières élections.

NOS DROITS

PARTAGE ET ÉCHANGE

Nos amis nous ont aussi invités à partager et à échanger nos expériences sur les enjeux et les moyens d'expression et d'exercice de la citoyenneté et de la démocratie en Belgique et dans nos régions, afin de chercher des pistes de mobilisation autour de leurs élections locales.

Nous avons partagé sur notre action collective d'éducation permanente et sur certaines de nos mobilisations, combats et actions d'interpellations. Par exemple, nous avons évoqué la dalle en mémoire des victimes de la misère que nous avons accrochée dans les murs du Parlement wallon ; notre implication dans l'élaboration du rapport général sur la pauvreté ; ou encore diverses mobilisations avec les familles autour de l'expulsion des campings.

A travers ces différents exemples nous avons resitué et mis en avant ce qui fait le « terreau », l'essence de notre mobilisation au sein de LST. Que la voix des plus pauvres puisse être entendue et prise en compte dans les lieux de décisions qui les concernent directement. Mais cette parole ne se construit pas n'importe comment, il y a des conditions pour que cette parole soit réellement libératrice. Elle doit être exprimée en toute liberté et indépendance et donc citoyenne et démocratique, et elle doit se construire dans une démarche collective, dans un rassemblement. Le processus de production de la parole doit aussi être maîtrisé d'un bout à l'autre par la population concernée.

Une des conditions sur laquelle nous avons insisté, est l'enracinement dans la résistance quotidienne des plus pauvres et ce, dans la durée et en solidarité. Nous nous sommes sentis très proches sur la manière d'interpeller et d'être entendus par le politique.

Cette rencontre fut d'une grande richesse malgré le peu de temps de l'échange....Le fait de pouvoir échanger et partager nos expériences et engagements militants sur ces enjeux fondamentaux nous a fait chacun grandir, mais aussi encouragés chacun là où nous sommes, dans la même direction et surtout dans le même combat.

Des militants

LES SAISIES

En cas d'endettement, quels sont les biens et les revenus qui peuvent être saisis ?

Si je ne paie pas mes dettes, le créancier (la banque, le propriétaire, le fournisseur d'électricité, l'opérateur de téléphonie, etc.) peut obtenir un jugement qui me condamne à payer... et si je ne paie pas, que peut-il faire ? peut-il demander à un huissier de justice de venir saisir mes biens et mes revenus ?

LE PRINCIPE DE LA SAISIE

La règle, c'est que tous les biens du débiteur (ses revenus, son immeuble, ses meubles, sa voiture, son matériel audio et TV, etc.) peuvent servir à payer le créancier lorsque le débiteur ne parvient plus à rembourser sa dette.

L'exception, c'est que la loi déclare que certains biens sont insaisissables, et que les tranches inférieures des revenus sont également insaisissables, parce que la loi considère qu'ils sont indispensables au débiteur pour vivre conformément à la dignité humaine.

La liste des biens qui ne peuvent être saisis est fixée par la loi. De même, les tranches de revenus qui peuvent être saisies, et les catégories de revenus qui ne peuvent jamais être saisis sont également fixés par la loi, nous y reviendrons.

Le créancier peut demander au Tribunal un jugement condamnant son débiteur à lui rembourser ce qu'il lui doit. A défaut de paiement volontaire du débiteur, le créancier peut demander à un huissier de justice de se présenter à son domicile : d'abord pour noter les biens saisis, ensuite pour les emporter et les vendre sur la place publique. L'argent ainsi obtenu est attribué au créancier en paiement (souvent très partiel) de sa dette.

De même, le créancier peut demander à son huissier de justice de se présenter chez l'employeur de son débiteur, ou chez l'organisme qui lui verse des indemnités (la mutuelle, l'organisme de paiement des allocations de chômage, etc.) pour saisir ses revenus.

Une saisie ne peut jamais avoir lieu que pour exécuter un jugement, et ne peut être réalisée que par un huissier de justice. Ce sont deux garanties essentielles, qui protègent le débiteur contre tout abus du créancier.

Le créancier ne peut jamais faire écrire dans un contrat qu'à défaut de le respecter, le débiteur accepte de voir ses biens ou revenus saisis (attention : on verra plus loin qu'un contrat peut par contre prévoir qu'une partie des revenus pourront être cédés. Saisie et cession de revenus : ce n'est pas la même chose, nous y reviendrons).

C'est toujours après le contrôle du juge et le prononcé d'un jugement de condamnation à rembourser telle somme bien précisée dans le jugement qu'une saisie peut être pratiquée.

De même, le créancier ne peut jamais demander à une société de recouvrement de crédit d'aller saisir les biens de son débiteur, et encore moins le faire lui-même. C'est toujours par le ministère d'un huissier de justice que les saisies sont pratiquées, et l'huissier est responsable du bon déroulement de la procédure et du respect du cadre légal.

A suivre

Philippe Versailles



INTERREGIONS

UN LOGEMENT = UN LIEU DE VIE

Les décisions politiques doivent avoir des conséquences concrètes positives sur le logement des plus pauvres



UN LIEU DE VIE

Se loger, habiter, avoir un chez soi, un toit sur la tête ou vivre dans un logement insalubre, payer un loyer trop cher, être expulsé, vivre en maison d'accueil, qu'est-ce que cela évoque pour nous ?

A la permanence, lors des caves, de l'assemblée des militants, ce sont des réalités, et elles ont un, des visages. Celui de la réalité difficile remplie de souffrance. Celui du rêve, du projet que l'on aimerait tous mener à bien. Ce sont deux faces du droit au logement inscrit dans la Constitution belge.

Nous avons dans la tête, et c'est notre conviction, que qui que l'on soit, on a droit à un lieu pour vivre, pour s'épanouir, se reposer, se nourrir, vivre en famille, s'aimer, grandir, vieillir. Vu cette fonction, ce lieu tellement particulier ne peut pas être une marchandise et donc pas non plus l'objet de spéculation.

Dans la nouvelle forme que prendra la Belgique, les compétences liées au logement seront complètement du ressort des Régions, y compris les baux ainsi que la fiscalité immobilière. La Région wallonne plus que jamais détient le pouvoir en matière de logement.

Nous sommes donc allés frapper à la porte du cabinet du ministre Nollet par deux fois début de cette année. Que font donc aujourd'hui nos politiciens par rapport au logement ?

SE LOGER EN FAMILLE

Récemment, j'ai accompagné Thérèse et Patrick à la Place des Célestines pour rejoindre des amis du DAL Charleroi(1), du DAL Liège, du relais social de Charleroi et d'une maison d'accueil de Charleroi. Thérèse et Patrick ont pu redire ce qu'ils vivaient (en lien avec leur témoignage du 17 octobre dernier)(2). D'autres personnes aussi. Ils ont pu prendre la parole.

Le but de la rencontre : questionner le nouveau code du logement (tout récemment modifié) par rapport aux familles qui ont plusieurs enfants. En quoi y a-t-il des améliorations ?

Parce qu'au départ, dans la réalité, les familles avec enfants trouvent difficilement un logement. Il y a de la discrimination quand la famille vit du chômage ou émerge au CPAS. Certains propriétaires n'acceptent pas les garanties du CPAS. Dans les logements sociaux, il y a peu de logements avec beaucoup de chambres.

Il y a donc un premier constat. La modification du code wallon du logement a pris du temps et suscité beaucoup de débats. Les arrêtés d'application prendront également du temps. Nous sommes donc au niveau des intentions.

Le chef de cabinet du ministre Nollet explique que jusque-là, les politiques du logement ont travaillé à quelque chose d'idéal. On voulait l'idéal pour les plus pauvres. La nouveauté est de travailler actuellement davantage à partir de la réalité.

Ils se rendent compte qu'ils ont piégé les familles nombreuses. Ils décident donc de diminuer les exigences pour arriver à des exigences proches du secteur locatif privé.

QUELQUES EXEMPLES

Par rapport aux critères de surpeuplement, il y aura un système de dérogations. Un garçon et une fille pourront dormir dans la même chambre jusqu'à dix ans au lieu de six ans.

Par rapport aux mamans en dessous de 35 ans, on supprime le principe d'une chambre supplémentaire. Il y aura aussi des incitants pour que des couples ou personnes en dessous de 70 ans rejoignent un logement plus petit.

Prévision de 1600 logements de service public nouveaux ou restaurés dont 20 % auront une offre de 4 chambres et plus. Suppression des points locaux dans l'attribution des logements pour ouvrir à tous les citoyens. Un logement sur 10 pourra être attribué hors du système par point pour une urgence sociale.

Par rapport aux critères d'insalubrité, la Région wallonne souhaite à ce que la volonté de protéger les gens ne se retourne pas contre les habitants. Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à l'arrêt et l'expulsion. Le simple constat d'insalubrité permettra aux gens d'obtenir les ADEL.

INTERREGIONS

RECONNAÎTRE LES INITIATIVES DES PLUS PAUVRES

Quelques jours plus tard, nous sommes retournés au cabinet du ministre Nollet avec le Service de Lutte contre la pauvreté pour présenter le rapport bisannuel (www.luttepauvrete.be). Une partie en effet relate le travail effectué durant un an sur la pauvreté et l'habitat alternatif.

Notre volonté était de questionner à partir des propositions du Service le nouveau code wallon du logement. Il faudra évidemment attendre son application mais les questions sont posées.

Voici quelques recommandations du document.

La volonté commune issue des débats était d'ouvrir le logement aux formes alternatives. Pour cela, passer du concept de logement à celui d'habitat. En effet, pour chaque habitant, le logement c'est plus qu'un toit et des murs. C'est un espace de vie.

Repenser les normes de qualité qui sont élaborées en fonction de normes traditionnelles...dominantes. Prendre en compte les initiatives des personnes les plus pauvres pour solutionner leur problème de logement.

Reconnaître les formes alternatives de logement (habitat solidaire, habitat permanent dans les campings et les infrastructures touristiques), adopter une politique de tolérance à l'égard des occupations d'immeubles vides.

Lever les obstacles qui pénalisent les habitants : individualiser les droits sociaux pour permettre la cohabitation, appliquer la loi sur la domiciliation...etc.,

QUEL AVENIR ?

Au niveau du plan HP qui concerne les personnes qui habitent dans des

campings et des parcs résidentiels, que se passe-t-il ? Certains points du rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté en parlent : reconnaître les initiatives des personnes pour trouver des solutions au logement, reconnaître les formes alternatives de logement, loi sur la domiciliation...

Le plan HP a été actualisé il y a un an. De nouveau, derrière un plan, des lois, il y a des réalités vécues, des visages. On y reparle de départ volontaire, d'interdire les nouvelles entrées.

Par ailleurs, on parle que d'ici la fin de l'année, chez le ministre Henri, on aura défini des critères qui permettront de faire une liste de lieux (on la promet depuis longtemps) où l'habitat sera permis et où il ne sera plus permis. Il paraît qu'il n'y en aura pas beaucoup.

Tous les autres endroits repasseront en phase 1 : accompagnement et relogement.

Nous avons rencontré dernièrement des habitants de Longchamps (Tohogne-Barvaux). Ils habitent depuis 15 à 20 ans dans un chalet situé en zone agricole. La commune les y avait accueillis à bras ouverts et ils ont payé leurs taxes communales.

Du jour au lendemain, en décembre 2011, ils basculent de la logique du plan HP et du départ volontaire à la pénalisation. Si le Procureur du Roi décide de les poursuivre, ils seront jugés en correctionnelle pour infraction aux règlements urbanistiques..

Cela pose question surtout replacé dans la situation générale du logement en Wallonie. Il semble qu'ici nous sommes bien coincés dans une logique de normes traditionnelles, dominantes.

Encore une réflexion : avec cette logique de contrôle à tout niveau, pour tous les citoyens, mais plus forte encore par rapport aux plus pauvres, quant à l'habitat mais dans d'autres domaines aussi, est-il encore possible d'être créatif et de créer un avenir ?

Allez, une option, un choix : c'est oui mais ensemble, en résistance.

Fabien Lardinois

(1) Droit au logement

(2) Voir La main dans la main du mois de novembre 2011



**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

NAMUR

VISITE DU PRÉSIDENT DU CPAS



sommes-nous soumis à des modes de fonctionnement qui ne sont pas les nôtres.

Voici 3 thèmes que nous avons pointés : expulsé d'un logement insalubre pour un autre ; l'adresse de référence, une procédure très lente; l'aide du C.P.A.S. et le logement.

En voici quelques illustrations :

Est-ce bien judicieux d'expulser une famille d'un logement social jugé insalubre pour cause de surpeuplement et par cette décision la contraindre à résider en maison d'accueil ?

Cette dernière offrant bien des désagréments : espace plus restreint, cohabitation forcée, gestion budgétaire, couvre-feu, etc.

Les personnes demandant une adresse de référence sont souvent dans une situation urgente. Comment se fait-il que la procédure soit si longue ?

La recherche d'un logement n'est pas chose aisée. Les garanties locatives octroyées ne sont pas en rapport avec le coût réel des loyers.

Un militant témoigne : « C'est très difficile de trouver un logement comme locataire social. Les propriétaires refusent quasi-systématiquement la garantie locative du C.P.A.S. »

C'est donc sur base de témoignages et avec ces questionnements que nous avons accueilli ce mardi 20 mars 2012 M. Philippe Defeyt à la cave.

Attentif et intéressé, il surprend.

Un militant : « J'ai été surpris ! Il s'intéressait aux gens et aux dysfonc-

tionnements du système. Ce qui est positif même si je me méfie des politiciens. » Il prend des notes, informe et répond aux questions.

Cependant, il déplore le fait de ne pouvoir agir sur les questions de fonds qui nous préoccupent.

En effet, il semble surpris du témoignage qui est fait quant à la maison d'accueil et averti qu'il investiguera de son côté afin de supprimer les moisissures. De même en ce qui concerne l'accès au logement : sa fonction ne lui permet pas d'opérer une quelconque modification sur les loyers et il ne peut pas forcer la main des propriétaires. Il souligne cependant que le montant de la garantie locative octroyée par le CPAS est en train d'augmenter.

La venue de l'homme politique génère aussi des témoignages imprévus mais cependant pertinents. En effet, un de nos compagnons ce soir-là fit part de son expérience à l'Outil – EFT du CPAS – et mit en évidence que l'E.F.T. n'a pas rempli sa part du contrat que ce soit au niveau des évaluations prévues ou de l'attestation de fin de formation. Ce à quoi M. Defeyt a répondu qu'il fallait l'en avertir et que c'est à nous de faire remonter l'information.

Qu'en retirons-nous ? Mêmes si sa venue ne règle pas nos problèmes, ne nous avance que très peu sur nos questionnements, et même s'il n'a pas pu saisir le message que nous lui adressions, soulignons sa présence et le fait que le débat se soit fort bien déroulé.

Des militants

En cette période pré-électorale, nous avons l'intention de rencontrer Philippe Defeyt, président du C.P.A.S. de Namur. D'abord, afin de faire le lien avec sa première visite lors de sa prise de fonction et ainsi réaliser une brève évaluation de la politique menée au cours de ces six années. Ensuite, nous souhaitons l'interpeler plus précisément sur les questions qui ont régulièrement été épinglées lors des réunions des caves. Et ce notamment au travers du vécu de certains de nos militants.

En effet, nous entendons le faire réagir face différents témoignages et à la pratique de son C.P.A.S. : sommes-nous soutenus dans nos choix ou

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
15 mai 2012 à 20h
29 mai 2012 à 20h

A ANDENNE

Le mardi :
8 mai 2012 à 20h
24 mai 2012 à 20h

A CINEY-MARCHE-JEMELLE

Réunion à Jemelle :
Le jeudi de 9h à 11h
La cave à Noisoux :
Le 21 mai 2012 à 20h

LES ENFANTS DE NAMUR

SURRÉALISTES

Des artistes belges comme René Magritte ont inventé le surréalisme.

Lorsqu'ils font des collages, ils nous proposent de voir le monde de manière un peu folle. un dromadaire a toutes les chances de se retrouver avec une tasse de café ou un peigne à cheveux.



Il n'y a pas que les peintres qui font du surréalisme. Bernadette nous a fait découvrir des histoires complètement loufoques où lorsque les nuages crèvent, il tombe des crêpes et où des biches sans patte courent dans des rivières sans eau !

Alors, nous aussi, nous sommes devenus des surréalistes. Voyez plutôt...



Nuran, Morgane, Tahera, Zela, Sevdíé, Ridoy, Carolina, Ilana, Marie-Josée, Wendy, Cassandra, Treacy, Melinda, Sandy, Alejna, Madison, Anika, Maël, Esther

ÇA SE PASSE

ASSEMBLÉE DE MILITANTS ET SUIVI DU 17 OCTOBRE

Le 17 mars dernier, nous étions une trentaine à nous rassembler à Rochefort à l'occasion de l'Assemblée des militants.

En Assemblée, nous avons décidé de poursuivre le travail en dialogue avec d'autres associations qui militent à construire une société humaine, que nous avons entamée lors du 17 octobre 2011, dans les locaux du Parlement wallon.

Nous voulons mettre en évidence



ce qui est essentiel pour garantir à chacun une vie digne et humaine de manière durable. Et dénoncer l'exploitation outrancière des humains et de la nature qui engendre toujours plus de misère.

Le 3 mai 2012, une délégation de militants des différentes associations présentes lors du 17 octobre, rencontrera les présidents des commissions parlementaires du Parlement wallon.

Notre objectif est de les interpeller en questionnant les lois qui concernent l'accès pour tous, de manière décente et durable à l'alimentation et à l'eau, au logement, au droit à la famille, à l'énergie...

Questionner ces lois pour qu'elles tiennent compte au niveau de la planète entière, des plus pauvres et de leur combat quotidien pour résister à la misère.

LES THÈMES DE RÉFLEXION

Lors de la Cave précédente à Namur, les discussions tournaient autour du logement, des difficultés pour en trouver un et du prix élevé des loyers. La durée d'attente pour l'obtention d'un logement social a été soulignée.

Nous avons aussi discuté de la façon dont les parents sont perçus par les services d'aide à la jeunesse et le fait de devoir se distinguer de l'histoire de ses propres parents dès le premier rendez-vous.

LES AMIS DE LST

Sur les murs de la permanence de LST Namur, le groupe des jeunes a collé des photos du groupe, de leur famille, et de tous les amis de LST. De Namur et d'ailleurs...

C'est un travail qui a commencé en début d'année et qui continue grâce à vous. Il a été présenté lors du parcours des artistes mi-avril et continue à se développer depuis.

N'hésitez pas à venir dans nos murs voir ce mur et apporter des photos des amis de LST.



"LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Jemelle-Bastogne :
Chantal, Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Isabelle, Jacques,
les enfants de la BDR, Philippe et
l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien fixé à 15 Euros/an
Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387
de la Fédération Luttes-Solidarités-Travail
27, rue Pépin - 5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 40 Euros sont
déductibles des impôts.

Montant à verser sur le compte
250-0083038-91
de CARITAS SECOURS francophone
(Délégation de NAMUR - LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/28.90.57
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :
Fabien Lardinois
Rue de l'Escaloperie, 1
7040 QUEVY-LE-GRAND
Tél. : 065/88.59.50 - 0479/28.90.57

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités - Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 Virginal
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST
www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques, un petit coup de fil...
Bonne lecture !

Avec le soutien
de la Communauté Française
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne
(direction générale de l'économie et de l'emploi)